



**Le Conseil de Développement de l'Aunis, organise deux réunions publiques à Surgères le 24 novembre et Marans le 15 décembre prochain. Ces deux rencontres qui interviennent à mi-mandat des élus et des membres du Conseil de Développement de l'Aunis, permettront de présenter le CODEV et ses missions tout en relançant un nouvel appel à candidature.**

## **LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT C'EST QUOI ?**

**Le Conseil de Développement (Codev) d'Aunis Atlantique et d'Aunis Sud est une assemblée 100% citoyenne. S'investir dans la vie de son territoire, jouer un rôle dans l'élaboration des décisions qui nous concernent, voici les grandes missions de ses membres.**

Un outil de démocratie locale et participative

**Le Codev est avant tout un espace de dialogue, de débats et de réflexion prospective. Il a pour objectif de représenter les citoyens et de leur permettre de participer activement à la prise de décision. Il s'agit d'une structure démocratique, indépendante et consultative, qui s'engage pour le développement et l'amélioration de la vie locale.**

Bénévoles issus de la société civile, ses membres forment un collectif de citoyens prêts à réfléchir ensemble pour donner leur avis ou proposer aux élus des actions à mener sur le territoire.

Les actions du CODEV sont multiples et portent sur des thématiques diverses telles que l'environnement, l'économie, le développement durable, les transports, la culture, etc.

Plus concrètement, le CODEV peut s'autosaisir ou être saisi par les élu(e)s sur :

- ◆ Le projet de territoire,
- ◆ Les documents de prospective et de planification (Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Plan Climat Air Energie Territorial, projets locaux financés par l'Europe, le Projet Alimentaire Territorial (PAT)...
- ◆ Les politiques locales de promotion du développement durable
- ◆ Tous sujets portant sur le « bien vivre en Aunis ».

Le Codev interagit avec les acteurs du territoire. Il intervient également en complémentarité avec d'autres instances ou initiatives territoriales, qu'elles soient régionales ou départementales.

En somme, le rôle du Conseil de Développement d'Aunis Atlantique et d'Aunis Sud est de donner la parole aux citoyens, de les impliquer dans la vie locale et de favoriser une démocratie participative.

### **.Pour rejoindre le CODEV, vous devez répondre à certaines conditions :**

- Habiter une des communes des territoires Aunis Atlantique et Aunis Sud
- Avoir plus de 16 ans
- Ne pas être élu du territoire (municipaux, communautaires, départementaux, régionaux, députés)
- Ne pas être agent d'une commune ou communauté de communes

En devenant membre du Conseil de Développement, les citoyens s'engagent à :

- Une participation régulière aux activités du Conseil sur les 3 années du mandat : réunions plénières, groupes de travail thématiques, formations...
- Une participation active dans un esprit de partage,
- Une participation respectueuse des règles de fonctionnement d'un Conseil de Développement.